

Programme

Pathologies musculo-tendineuses des membres inférieurs en pratique

Durée : 2 jours

MÉTHODOLOGIE :

- Evaluation des pratiques dans le mois qui précède la formation présentielle.
 - Restitution au formateur des résultats de cette évaluation des pratiques préformation, question par question au groupe et à chaque stagiaire
 - Partie présentielle d'une durée de 15 h comportant :
 - des échanges sur les résultats du questionnaire pré-formation,
 - un face à face pédagogique d'enseignement cognitif, selon les méthodes pédagogiques décrites ci-dessous, principalement centré sur les problèmes ou lacunes révélés par les questionnaires,
 - Evaluation des pratiques par questionnaire post formation
 - Restitution individuelle au stagiaire de l'impact de la formation sur la pratique professionnelle
- Restitution statistique, au formateur, de l'impact de sa formation sur la pratique des stagiaires.

1^{er} Jour :

Objectifs de la 1^{ère} journée :

- Etablir le bilan global (BDK) pour échanger avec le médecin prescripteur si besoin
- Mettre en place les protocoles de soins en fonction du bilan

Matin : 9h00-12h30 – TENDINOPATHIES

Evaluation et traitement des tendinopathies des membres inférieurs:

- Pré-test de contrôle des connaissances via un QCM
- Physiopathologie des pathologies genou, cheville
- Bilan analytique genou, cheville
- Stades lésionnels et stratégies thérapeutiques
- Prise en main de l'échographie dans le bilan lésionnel tissulaire
- Place de la physiothérapie, des ondes de chocs et thérapies innovantes

Après-midi : 13h30-17h30 = 4h00

Traitement des tendinopathies et prévention des récives :

Cercle d'Etudes Vendée – Atlantique de Kinésithérapie

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 52 85 01087 85 auprès du Préfet de Région des Pays de la Loire.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

- Protocoles de renforcement analytique et global, concentrique et excentrique
- Mise en place des étirements
- Mise en place des protocoles excentriques et HSR
- Mise en situation professionnelle et cas cliniques

Contentions adhésives, cohésives et taping

- Indications des différentes bandes
- Techniques de pose
- Ateliers pratiques en rapport avec les cliniques

2^{ème} Jour :

Objectifs de la 2^{ème} journée :

- Comprendre les mécanismes lésionnels des problèmes musculaires par un rappel de la physiopathologie
- Etablir le bilan global (BDK) pour échanger avec le médecin prescripteur si besoin
- Mettre en place les protocoles de soins en fonction du bilan

Matin : 8h30-12h30 = 4h00 - LÉSIONS MUSCULAIRES

Evaluation et traitement des lésions musculaires des membres inférieurs:

- Physiologie musculaire et conditions de survenue des lésions
- Notions d'overloading et overstretching
- Physiopathologie des pathologies genou, cheville
- Bilan analytique cuisse, genou, cheville
- Stades lésionnels et stratégies thérapeutiques
- Prise en main de l'échographie dans le bilan lésionnel tissulaire
- Place de la physiothérapie, des ondes de chocs et thérapies innovantes dans les lésions musculaires

Après-midi : 13h30-17h30 = 4h00

Traitement des tendinopathies et prévention des récives :

- Protocoles de renforcement analytique et global, concentrique et excentrique
- Protocoles de cicatrisation dirigée : différenciation, modelage
- Mise en place des étirements
- Mise en place des protocoles excentriques et HSR
- Mise en situation professionnelle et cas cliniques
- Remise en charge progressive



CEVAK



Cercle d'Etudes Vendée – Atlantique de Kinésithérapie

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 52 85 01087 85 auprès du Préfet de Région des Pays de la Loire.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Contentions adhésives, cohésives et taping

- Indications des différentes bandes
- Techniques de pose
- Ateliers pratiques en rapport avec les cliniques
- QCM fin de formation – Evaluation finale



C.E.V.A.K. - 28 rue Guillaume de Machaut – 85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. 02 51 47 95 95 - Site Internet : www.cevak.fr - mail : secretariat@cevak.fr
SIRET : 377 525 175 00024 APE : 8559A

Association Loi 1901 - TVA non applicable, article 293 B du CGI